



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU Dordogne CAPD du 08 décembre 2014

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la commission paritaire,

Pour l'ensemble des personnels et pour le SNUipp-FSU, qui, suite aux élections, reste la première force syndicale des écoles, il y a urgence à revaloriser les traitements par une augmentation du point d'indice. En maintenant le gel des salaires des fonctionnaires, pour la 5ème année consécutive, les gouvernements successifs acceptent de voir le pouvoir d'achat de 5 millions de salariés se dégrader et se privent ainsi d'un levier essentiel pour relancer l'économie.

Ce n'est un secret pour personne : les enseignants français travaillent plus et sont moins bien payés que leurs homologues des pays de l'OCDE.

Les faits et les chiffres sont têtus, examinons avec quelques éléments la situation de notre profession. La parution annuelle de « Regards sur l'Education » rendue publique le 9 septembre dernier, démontre ainsi que le salaire moyen d'un PE français est de 17% inférieur à la moyenne de l'OCDE. Et alors qu'un PE français gagne en moyenne 31000 €/an, son homologue néerlandais perçoit 43000 €/an et un PE allemand gagne lui 52000 €/an, soit près de 70 % de plus. Ces écarts de salaires ne trouvent même pas de justification dans le temps de travail, puisque les PE français effectuent en moyenne 924 heures/an devant élèves contre 782 heures/an pour la moyenne de l'OCDE.

Ce déclassement salarial entraîne, entre autres, une moindre attractivité du métier d'enseignant illustrée notamment par la baisse continue du nombre de candidats se présentant au CRPE.

Tous les professeurs des écoles n'atteignent pas le 11ème échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. Moins de 3% des professeurs des écoles sont partis à la retraite en ayant accédé à l'indice 783, indice terminal de la hors-classe.

A titre comparatif, près de 50% des certifiés l'avaient atteint... Mais pour atteindre cet indice avant de partir en retraite, il faudrait déjà pouvoir accéder à la hors-classe. Or 50% des professeurs des écoles partent au 10ème échelon de la classe normale des PE. Alors que les effets de la décote impactent très fortement le montant des pensions, la possibilité pour tous les PE d'atteindre l'indice terminal est devenu une nécessité.

Le SNUipp-FSU revendique la mise en place d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe, au sein de laquelle les promotions se feraient automatiquement dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte.

L'indemnité de suivi et d'aide aux élèves mise en place à la rentrée dernière est censée compenser le versement de l'ISOE dans le 2nd degré. Alors qu'en 1993, la création du corps des PE devait annihiler les différences, l'écart de revenu est de l'ordre de 1200 euros par an entre un PE et un certifié. Les 400 euros brut versés aux enseignants du 1^{er} degré sont donc bien loin du compte. Et l'ISAE, insuffisante, poursuit même les mesures injustes puisque des personnels en sont exclus (CPC, référents, enseignants en SEGPA, coordonnateurs...).

Il y a donc urgence en la matière. Urgence à prendre des véritables mesures équitables de revalorisations pour tous.

A l'occasion de cette CAPD sur l'avancement des instituteurs et professeurs des écoles, le SNUipp-FSU tient à rappeler ses mandats et ses revendications quant au système de promotions. Le principe des quotas, la prise en compte importante de la note dans le calcul du barème, et les différentes vitesses de changements d'échelon génèrent une profonde injustice dans le traitement des personnels, et sont vécus comme telle par les enseignants. Cette injustice est aggravée par la subjectivité inhérente à l'attribution de la note pédagogique en particulier, et de la fréquence variable des inspections qui pénalisent certains enseignants par rapport à d'autres.

Alors que des réflexions s'annoncent sur l'évaluation des élèves, il serait cohérent qu'il en soit de même pour celle des enseignants : ce système archaïque basé sur un prétendu « mérite » doit être remis en cause.

Le SNUipp-FSU continue donc à réclamer le passage de tous les enseignants à l'échelon supérieur à la même vitesse, la plus rapide, qui leur permettrait d'accéder à l'indice maximal en fin de carrière. En attendant, et puisque cela relève de votre pouvoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, nous renouvelons notre demande pour l'affectation d'un coefficient de 0,25 pour la note pédagogique dans le barème des promotions.